

Je poursuis sur la réunion du CDEN du 21 mars dernier et vous remercie des éléments que vous avez bien voulu m'adresser et vous rends compte de cette réunion. J'attire avant tout votre attention sur **le rôle du CDEN qui n'entérine pas la carte scolaire du premier degré mais ne peut qu'émettre un avis sur la carte arbitrée par le Comité Technique Spécial Départemental du 15 mars dernier.**

Le CDEN a d'ailleurs voté contre la carte présentée (14 votes contre, 11 abstentions, 1 vote pour). Les élus du Département sont intervenus pour défendre plusieurs classes supprimées surtout en milieu rural au regard de situations spécifiques. Pour ma part sur les cantons Dieppe 1 et Dieppe 2 à titre d'exemple : inscriptions importantes à venir à Saint Martin en campagne (mutations géographiques gendarmerie..), à Sauqueville/Saint Aubin sur scie (Livraison 33 logements en juin/juillet prochain..) ou à Dieppe école Blainville. On ne peut se satisfaire d'une seule approche arithmétique (moins 1000 élèves en 2017/2018 = moins 40 classes) sans prendre en considération en Seine-Maritime le classement social de toute l'académie et les spécificités du milieu rural déjà largement en difficultés (moins de proximité, pas d'accès internet satisfaisant...). Sur ces observations, également développées par les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves, **Mme la directrice d'académie s'est engagée à revoir en juin puis en septembre la carte en fonction des éventuelles évolutions des effectifs scolaires.**

Bien à vous.